




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-583**

Séance publique du

16 décembre 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20191216- lmc1164933-DE-1-1
Date de signature : 19/12/2019
Date de réception : jeudi 19 décembre 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LOCAUX DE LA CITE DU LIVRE ET DU
CONSERVATOIRE D'AIX EN PROVENCE AU BÉNÉFICE DE LA CAISSE D'ALLOCATION
FAMILIALE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Le 16 décembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Eric CHEVALIER, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Claude MAINA.
Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2019

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LOCAUX DE LA CITE DU LIVRE ET DU CONSERVATOIRE D'AIX EN PROVENCE AU BÉNÉFICE DE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville d'Aix-en-Provence et les partenaires de la Convention Cadre des Centres Sociaux et son schéma directeur de l'animation de la vie sociale des Bouches du Rhône (La Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône, l'État, le Conseil Départemental 13, la Métropole Aix-Marseille-Provence et 9 communes) poursuivent depuis plus de 20 ans leur engagement en faveur des équipements sociaux structurants en signant un nouveau contrat jusqu'en 2021.

Le schéma directeur présenté par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône prévoit un volet financier et un volet accompagnement technique des professionnels et bénévoles œuvrant dans l'intérêt général au sein de ces structures.

Afin de valoriser les actions innovantes et d'échanger sur les pratiques inter-professionnelles, une Assemblée Générale de la Convention Cadre des Centres Sociaux et de son Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale est organisée chaque année par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône, établissement privé remplissant une mission de service public, en lien étroit avec les partenaires et notamment les communes signataires, à l'instar de la Ville d'Aix-en-Provence.

Aussi, en qualité de partenaire historique et conformément à l'Article L 2125-1 modifié par l'ordonnance n°2017-562 alinéa 7 du Code général de la propriété des personnes publiques indiquant : "..., l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être

délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général." , la Ville d'Aix-en-Provence, prévoit d'accueillir gracieusement cet événement annuel les 12 et 13 décembre prochain au sein :

- des espaces de la Cité du Livre, (l'amphithéâtre de la Verrière et la Salle Lunel), tous frais inclus,
- de l'auditorium du Conservatoire Darius Milhaud (hors frais techniques).

La gratuité de mise à disposition des locaux définis ci-dessus, intervient à titre dérogatoire à la délibération DL.2018-445 du 9 novembre 2018 qui fixe les tarifs et droits divers des Services Publics.

Les frais à caractère technique liés à l'occupation de l'auditorium du Conservatoire seront facturés et dus par la CAF.

Compte tenu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir, mes Chers Collègues :

- **APPROUVER** la mise à disposition gracieuse des locaux nécessaires à la tenue de l'Assemblée Générale organisée par la Caisse d'Allocations Familiales 13, les 12 et 13 décembre prochain.

DL.2019-583 - MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LOCAUX DE LA CITE DU LIVRE ET DU CONSERVATOIRE D'AIX EN PROVENCE AU BÉNÉFICE DE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»